

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

### SEANCE du 17 novembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

Compte rendu affiché le 25 novembre 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, CHALON Gwendoline, GIRAUD Alain, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Membres excusés** : MAZARD Roger (pouvoir à CARRET Ludovic), SERAILLE Marielle (pouvoir CHALON Gwendoline), BONNET Fabrice.

Monsieur le Maire adresse à Monsieur Roger MAZARD, ainsi qu'à toute sa famille et au nom du Conseil Municipal, ses plus sincères condoléances, pour le décès brutal de son frère Christian.

#### - **Délibération sur l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire communal,**

Monsieur le maire donne lecture des directives données par le SYDER pour un accompagnement des communes dans leur gestion de l'éclairage public. Le syndicat propose une prise en charge financières du coût d'installation des horloges de programmation sous réserve d'une extinction de tout la parc d'éclairage public, d'une durée de 8 heures en continu par jour, et d'une adhésion à la démarche performancielle. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente les consommations électriques de l'éclairage public et les économies qui seraient réalisées par l'extinction proposée. Il reste à définir les modalités d'extinction et notamment quelques secteurs du bourg seront éteints. Lors du précédent Conseil Municipal, il a été décidé d'une intervention dans 11 armoires électriques sur 34 afin d'éteindre l'éclairage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'extinction :

Pour une extinction totale de tous les secteurs équipés d'éclairage public : Oui : 2 – Non :14 – Abstention : 0

L'extinction de 22h30 à 6h30 et seulement de certains secteurs est donc retenue.

Monsieur Yvan SIMON présente une par une les armoires électriques et leur desserte en éclairage publique. Seront ainsi ajouté à la précédente liste des rues dont l'éclairage sera éteint de : Montée du Quai et rue de la Croix Blanche, partie basse de la rue côte Pinay et chemin du Marion, Maison des services, chemin de l'Hôpital, Avenue Gabriel Fougerouse, rue chez Garel, Montée de la galène, Montée du Pêcher, Rue Grange Thival, partie basse de la montée des saignes, Les boutons d'or, les jardins du pontet, giratoire de la Croix Blanche, chemin du grand jardin, esplanade du grand cèdre, allée Hugues Limonti.

Toutes ces propositions seront présentées au SYDER. Pour l'instant aucune date concernant l'extinction de 22h30 à 6h30 ne peut être annoncée, elle dépendra de l'avancée des travaux nécessaires dans chaque armoire de commande.

- **Présentation de l'étude d'aménagement de sécurité de la Rue Cour Denis aux abords de l'Ecole Publique Antoine Boiron,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui présente les problèmes de sécurité identifiés dans ce secteur. Madame Yvette BRETONNIER expose que la vitesse des véhicules n'est pas seule en cause, le croisement des véhicules notamment de type poids-lourds empêche l'utilisation du stationnement au centre 2000 : la descente vers l'école publique, notamment avec une poussette, n'étant pas suffisamment sécurisée pour les piétons.

Monsieur Yvan SIMON expose que le travail de la commission s'est basé sur l'étude du Cabinet ARTER préconisant un sens de circulation unique. Mais en attendant de la réalisation de la déviation poids-lourds, il sera installé des chicanes avec un sens de circulation prioritaire et un plateau pour ralentir les véhicules.

- **Déviation poids-lourds : perspectives avant présentation aux Services du Département et aux riverains,**

Monsieur le Maire rend compte d'une rencontre avec Monsieur Christophe GUILLOTEAU, président du Département du Rhône et de Monsieur Patrice VERCHERE, vice-président à la voirie départementale. Un rendez-vous a été pris le 9 janvier 2023 avec les deux élus et les services du Département afin de présenter le projet. Monsieur le Maire fait part d'une bonne écoute notamment sur la prise en charge de travaux par le Département. Il précise que si le projet se concrétise, il sera organisé une présentation avec les riverains. La déviation du trafic poids-lourds du centre-bourg devient urgente.

Monsieur Yvan SIMON présente une étude modifiée avec la suppression du rond-point de la Croix Grand Borne.

Plusieurs conseillers questionnent sur l'aménagement d'une piste cyclable sur une voie de circulation dévolue au poids-lourds.

Le débat s'engage autour de la voie piétonne et cyclable. Madame Véronique GAYET demande pourquoi faire une telle voie avec une telle emprise sur des terrains agricoles et propose de faire un élargissement cohérent avec les activités et ne représentant une possible de danger supplémentaire due à la vitesse et aux différents modes de circulation.

Monsieur Yves PERALDO estime que la déviation poids-lourds est nécessaire mais pas la piste cyclable.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI estime que les espaces naturels doivent être préservés le plus possible.

Monsieur Yvan SIMON estime que si le projet intègre une piste cyclable c'est qu'elle est aussi nécessaire et qu'elle sera utilisée. Le gabarit de la voie de circulation pour les véhicules est prévu à deux fois 3.50 mètres.

Monsieur le Maire fait le point sur les emprises foncières du projet avec un total de 11 840 m<sup>2</sup> nécessaires répartis ainsi sur les propriétaires suivants :

Pierre Julien GAYET : 5 090 m<sup>2</sup> – Mme de YTURBE : 6 690 m<sup>2</sup> – SCI DGVF : 60 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire note que le parcellaire d'acquisition est plus faible que prévu. Des aménagements seront aussi prévus afin de diminuer les contraintes : haies brise vent, aménagement sécurité et de réduction de vitesse.

Après ces débats, Monsieur le Maire propose un vote portant sur l'intention de la Commune de réaliser un élargissement de voirie sur la route de la Gondolière afin de créer une déviation poids-lourds pour le centre-bourg : Oui : 14 – Non : 1 – Abstention : 3

- **Présentation de l'étude des aménagements de sécurité Avenue Croix Sopha,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui rend compte du manque d'efficacité des chicanes installées du fait de leur nécessaire espacement. Il propose l'installation des coussins berlinois avant et après le giratoire.

Monsieur le Maire propose de soumettre l'aménagement proposé au vote : Oui : 11 – Non : 3 – Abstention : 4.

- **Travaux d'aménagement du bâtiment communal « librairie- tabac-presse »,**  
*Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain GIRAUD de quitter la séance pour ce point de l'ordre du jour.*  
 Monsieur le Maire expose que le fonds de commerce de « librairie – tabac-presse » a été cédé à Monsieur Fabian GIRAUD. Ce bâtiment étant une propriété communale, quelques aménagements ont été prévus au budget 2022 pour un montant de 15 000 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET pour la présentation des devis. Il expose qu'il faudra changer des dalles au plafond, réaménager le bureau, intervenir sur la façade extérieur et l'éclairage intérieur et changer deux fenêtre dans le réserve et le bloc porte de l'entrée du magasin. Monsieur le Maire propose de soumettre ces aménagements au vote : Oui : 17 – Non : 0 – Abstention : 0.  
*Monsieur Alain GIRAUD revient en séance.*
  
- **Dossiers de demande de subvention DETR et DSIL 2023**  
 Monsieur le Maire expose que les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'État dans le cadre de la DETR et DSIL doivent être déposés cette fin d'année pour 2023.  
 Il propose de déposer à nouveau les dossiers non retenus en 2022 :  
 Pour le Pôle culturel pour 848 720.60 € d'acquisition et une demande de DETR de 300.00 €.  
 Pour Salle associative à vocation musicale pour 220 000.00 € HT de travaux et une demande de DSIL de 60 000 €.  
 Et pour la salle associative résidence séniors pour un montant de 320 000 € et une demande de DSIL de 96 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.
  
- **Cession des terrains lotissement Les Terres : mandat à une agence immobilière pour les lots 2 et 3,**  
 Monsieur le Maire expose que 3 réservations sur 5 lots ont été enregistré pour le lotissement Les Terres. Il propose de donner un mandat à l'agence ARLIM de Saint Laurent de Chamousset pour la vente des deux derniers lots pour un montant de 80 000 euros par lot, plus 6 000 euros de frais d'agence. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.
  
- **Cession de parcelle : régularisation cadastrale,**  
 Monsieur le Maire rappelle la délibération n°35-2021 « un dossier de régularisation cadastrale entre la Commune de Saint Laurent de Chamousset et les conjoints BLANC d'une parcelle de terrain de 90 m<sup>2</sup> à détacher la parcelle cadastrée section C n°460 d'une contenance de 24 ares et 83 cent ares et à rattacher à la parcelle cadastrée section C n°464. Il expose que cette situation est très ancienne et n'avait pas été régularisée. Il expose qu'il est nécessaire de préciser cette délibération car le propriétaire de la parcelle est désormais la SCI BG dont le siège est à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET (69930), 36 allée des Saules. La cession concerne toujours 90 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section C numéro 93.  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.  
 Il présente aussi un dossier de régularisation avec la rétrocession par la commune de deux parcelles à la SARL AAB JBL : Section A n°565 pour 30 centiares et section A n°566 pour 1 are et 14 cent ares au lieu-dit La Poste
  
- **Renouvellement ligne de préfinancement CACE**  
 Monsieur le Maire présente les différents chantiers en cours et expose qu'en attendant de percevoir les subventions, il est nécessaire de recourir à une ligne de préfinancement. Il présente le renouvellement de la ligne de préfinancement auprès du Crédit Agricole Centre Est aux conditions suivantes :
  - Ligne de préfinancement d'un montant de 300 000 € et d'une durée de 12 mois.
  - Taux : Variable sur la valeur moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois (E3M) assortie d'une marge : 0.80 %,
  - Frais de dossier : 380 €
  - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

- **Travaux des commissions,**

*Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.*

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte de l'organisation d'un nettoyage du centre-bourg avec les élèves de la classe environnement du Collège et l'encadrement d'une personne de la CCMDL. Pour le fleurissement communal, des pensées viennent égayer les massifs communaux et plusieurs haies vont être plantées. Pour les arbres de la rue Grange Thival, la proposition devra être revue. Le calendrier des fêtes 2023 est bientôt terminé.

**Madame Yvette BRETONNIER** rend compte du Conseil d'école et transmet les remerciements de l'équipe enseignante pour les subventions versées. Elle annonce l'arbre de Noël le 10 décembre 2022 à la salle polyvalente. Mais aussi l'après-midi festive du Comité des Aînés Saint Laurentais le 3 décembre 2022 et le repas agents et élus le 16 décembre 2022.

Elle annonce aussi la vente d'un service B. U. S. S. (Bureau Utilité Sanitaire et Social) sur la commune « qui est le fruit d'une concertation entre la Fondation AJD, la D.D.T.E.S., l'A.R.S., France Relance, la Maison de la Veille Sociale, le département du Rhône et les communautés de communes. Ce d'Utilité Sanitaire et Sociale est composé de 3 professionnels diplômés : 1 infirmière, 1 psychologue et 1 coordinateur social. Leur principale mission est d'être au service des personnes vivant en milieu rural qui parfois souffrent de solitude, rencontrent des difficultés de santé ou des problématiques sociales. Souvent l'implantation géographique juxtaposée au phénomène de la fracture numérique les isolent davantage et bon nombre de ruraux ne font pas valoir leurs droits fondamentaux. »

**Monsieur Yvan SIMON** annonce la mise en place de l'astreinte hivernale. Il expose que les services techniques ont installé les lampadaires scolaires rue des peupliers, et que les illuminations seront installées à partir de la semaine 48.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comice qui se déroulera sur la Commune du 7 au 10 juillet 2023.

**Madame Odile VERMARE** informe qu'il y a de nombreuses demandes d'exposants pour le marché forain et que la pose des potelets pour la mise en sécurité du marché a débuté.

**Monsieur Thierry LOISON** annonce que le livret d'accueil des entreprises est bientôt terminé. Des portraits des nouveaux commerçants seront présentés dans le bulletin municipal de fin d'année.

**Madame Sandrine BOINON** rend compte de l'avancement du bulletin municipal, avec la présentation de la première page et le bon retour au niveau des encarts publicitaires.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Stéphane GAILLARD au sujet du recours gracieux engagé au sujet du permis de construire de l'OPAC du Rhône montée de la Galène pour un problème de hauteur du bâtiment. Monsieur le Maire reprend la chronologie des événements et précise que ce permis a été délivré sans opposition de la Préfecture et en respectant l'alignement. Le dossier est désormais clos avec le renoncement à poursuivre les procédures engagées. L'opération pourra être lancée par l'OPAC du RHÔNE et Monsieur et Madame GAILLARD seront associés à la poursuite du projet avec notamment une attention toute particulière pour leur sortie et la gestion du stationnement. Monsieur le Maire précise que ce bâtiment restera une résidence Séniors et l'OPAC ne pourra revenir sur ce point.

Monsieur Yvan SIMON, présent aux rencontres avec Monsieur le Maire et Monsieur et Madame GAILLARD, tient à préciser que le courrier ne reflète pas la teneur des échanges et l'ambiance de l'entretien. Et qu'il n'y a pas de tensions entre eux et la Commune.

Monsieur le Maire revient sur la proposition du dernier Conseil Municipal de dénommer la salle annexe de la salle polyvalente, rénovée en salle des fêtes : « Salle Pierre FRENAY ». Monsieur le Maire expose qu'en cas de validation du Conseil Municipal, un courrier de demande d'accord sera adressé à la famille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère : Oui : 18 - Non : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire informe des travaux à venir sur l'immeuble du PMU appartenant à Monsieur GUIZE suite à expertise.

Monsieur Alain GIRAUD intervient au sujet des travaux demandés par la copropriété de la Victorine et des courriels restés sans réponse.

Monsieur le Maire présente des décisions modificatives pour le budget le Petit Bois et le budget général afin de solder les écritures nécessaires suite à la cession d'un terrain à construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère favorablement.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI renouvelle sa demande au sujet d'un panneau d'affichage

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.*

*Les prochaines séances sont programmées : 15 décembre 2022 à 19h15.*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE